

La Tribune

FO Publics

2016

n°370
décembre 2016



NON À L'AUSTÉRITÉ
PROTECTION DES SALAIRES ET DES EMPLOIS
DÉFENSE DU SERVICE PUBLIC

2017...

ÊTRE UTILE EST UN BEAU MÉTIER



Mutuelle Nationale Territoriale, mutuelle régie par les dispositions du livre II du Code de la mutualité immatriculée au répertoire SIRENE sous le numéro SIREN 775 679 584. Document à caractère publicitaire - Avril 2016 - Crédit photos : Benjamin Jubert.

Jour après jour, quelle que soit leur activité, les territoriaux s'investissent à travers leurs missions de service public pour être utiles à tous leurs concitoyens. Un engagement que la Mutuelle Nationale Territoriale salue et partage en les protégeant tout au long de leur vie personnelle et professionnelle.

Complémentaire santé, maintien de salaire, services, santé au travail... la MNT est fière d'être utile à plus d'1,9 million d'agents territoriaux.



SANTÉ

PRÉVOYANCE

SERVICES

09 72 72 02 02
(prix d'un appel local)

  mnt.fr
mutuelleMNT

Nous ne lâchons rien !

Le gouvernement, par son autoritarisme, a imposé la loi Travail en recourant par trois fois au 49.3 largement minoritaire politiquement et contre l'avis majoritaire des français et des principales organisations syndicales. C'est un déni de la démocratie caractérisé !

Les actions menées pendant plusieurs mois ont été exceptionnelles tant par l'action commune des 7 organisations (FO, CGT, FSU ; Solidaire, Unef, Unl et Fidl) que par la durée du mouvement : 12 journées de mobilisation et de grèves sur le mot d'ordre clair du retrait, puis de l'abrogation de la Loi Travail.

Oui c'est une victoire, pour notre confédération FO qui a joué un rôle déterminant dans les 7 derniers mois et qui a permis que s'engage un mouvement puissant, même si la loi ultra-minoritaire a été adoptée, sa mise en application n'est pas encore assurée et la résistance qui s'est exprimée constitue un point d'appui pour les combats à venir.

Déjà, le comité des droits économiques, sociaux et culturels de l'ONU vient de sanctionner la France en ce qui concerne la loi Travail. Il dénonce les dérogations aux protections acquises en matière de conditions de travail y compris pour accroître la flexibilité du marché du travail. Il dénonce la précarisation du travail et la diminution de la protection sociale des travailleurs !

Alors continuons, amplifions les actions et mettons tout en œuvre pour rejeter cette politique d'austérité imposée par le monde financier et acceptée par nos politiques et obtenir l'abrogation de toutes les lois de contre-réforme (Loi Travail, Loi Notr, Loi de Santé...).

La situation dans les fonctions publiques, territoriale et hospitalière, devient catastrophique.

Sous prétexte de rationalisation, on mutualise à marche forcée tant dans les hôpitaux que dans les collectivités.

Cette politique n'a qu'un objectif : des économies budgétaires qui entraînent une dégradation du Service Public Républicain, une pression accrue sur les personnels, des conditions de travail qui se détériorent, des remises en cause d'acquis sociaux, d'emplois, etc.

Alors cela suffit, stop au tsunami libéral !

De nombreuses actions sont menées localement tant dans la territoriale que l'hospitalière pour contester cette politique.

Au niveau national, nous avons organisé une réunion des délégués des établissements hospitaliers touchés par la mise en place des groupements hospitaliers de territoire ; plus de 400 camarades se sont déplacés pour dire : « NON AUX GHT ! ».

La grève du 8 novembre pour l'Hôpital Public et contre son démantèlement, pour les revendications, contre les GHT, fût une réussite.

Les actions de grève, chaque semaine, dans différents conseils départementaux, conseils régionaux et collectivités, ouvrent la voie à suivre par l'organisation du rapport de force pour lutter contre la remise en cause du statut, des droits individuels et collectifs, connaissent une ampleur sans précédent !

Alors nous devons continuer à amplifier les actions dans la continuité contre la loi Travail et sans cesse dénoncer cette politique de casse du Service Public et de notre République.



Yves KOTTELAT
Secrétaire Général



Le mot de
**Jean-Claude
 MAILLY**

secrétaire général

Chers(ères) camarades,

Le 8 novembre dernier était une journée de grève nationale et de manifestations de la fonction publique hospitalière. Cette mobilisation s'inscrivait dans la continuité du combat contre la loi Travail, pour alerter sur les méfaits de la loi Santé et la constitution des groupements hospitaliers de territoire. Ces derniers, ainsi que la tarification à l'activité et le passage à l'ambulatoire dans un contexte budgétaire restrictif, dégradent fortement les conditions de travail.

Synonyme de déstructuration sans précédent du système hospitalier, cette réforme en instaurant qui plus est 1,5 milliard d'économies supplémentaires dans l'hôpital, va entraîner des milliers de suppressions de lits et de postes.

La mobilisation de faiblit pas et FO continuera de dénoncer les conséquences néfastes des successions de réorganisation de l'hôpital public qui se font au détriment des patients et du personnel.

La grogne dépasse le seul secteur public puisque les salariés de la santé privée, de l'action sociale et de la sécurité sociale sont, eux aussi, soumis au régime équivalent des réductions de budget massives.

*Yves KOTTELAT,
 le Secrétariat
 et le Bureau fédéral
 ainsi que le
 Personnel
 de la Fédération,
 vous souhaitent
 de bonnes fêtes
 de fin d'année !*



Fédération des personnels des services publics et des services de santé Force Ouvrière
 153/155 rue de Rome 75017 Paris
 www.fo - publics - sante.org
 Directeur de publication : Yves KOTTELAT
 Rédaction : Secrétariat Fédéral
 Impression : GROUPE DROUIN
 IMPRIMERIE - 92 avenue Ernest
 Cristal - 63170 AUBIERES
 Diffusion : sarl d'édition de la Tribune Publics
 N° commission paritaire 0921 S 06335
 4ème trimestre 2016

Interview de Denis BASSET

« Après notre conférence nationale contre les GHT, le succès de la grève du 8 novembre constitue un signal et sérieux avertissement en direction du ministère »

Dans la continuité du combat dans l'unité, engagé contre la loi El Khomri, les Fédérations syndicales FO, CGT et SUD ont appelé à une grève nationale le 8 novembre. Le succès de celle-ci a été un sévère avertissement au gouvernement.

Cette grève suivie par des dizaines de milliers d'hospitaliers et qui bénéficie du soutien de la population, s'est déroulée une quinzaine de jours après à la conférence nationale FO des délégués contre les GHT. Elle avait comme principale revendication l'abrogation de la Loi Touraine dite « de modernisation de notre système de santé » laquelle poursuit, en l'aggravant, la Loi HPST.

Nous avons interrogé **Denis BASSET**, responsable de la branche Santé de la Fédération des personnels des services publics et de santé FO, afin qu'il revienne sur ces deux initiatives qui ont marqué les derniers mois de 2016.

La Tribune : la Fédération a convoqué le 26 octobre une conférence nationale contre les GHT : pourquoi ?

Denis BASSET : Vu l'ampleur de la contre-réforme des Groupements Hospitaliers de Territoire (GHT) et son rejet qui remontait de nos syndicats, nous avons décidé, début juillet, de réunir nos syndicats hospitaliers :



de gauche à droite : Luc DELRUE, Denis BASSET, Jean-Claude MAILLY et Michelle BIAGGI

420 délégués, représentant 275 établissements de santé se sont donc retrouvés ce 26 octobre à la Confédération FO,... en période de vacances scolaires !

Nous avons particulièrement noté 49 interventions relatant précisément les conséquences de la politique d'économie imposée aux établissements et à leurs personnels, qui toutes ciblaient nettement la responsabilité de la politique gouvernementale en matière de destruction de l'offre de soins et des emplois.

Ainsi, la transformation des 850 établissements publics de santé en 135 GHT entraîne de facto une restructuration qui touche tous les établissements, pas un n'y échappe, avec pour corolaire, une mutualisation d'activités qui génère pour 2017, la suppression

de 16.000 lits et de 22.000 emplois.

La conséquence de cette mutualisation/réduction des activités sera l'apparition rapide de déserts médicaux hospitaliers avec des citoyens qui seront laissés sans réponse de santé publique.

Plusieurs exemples précis ont émaillé les interventions :

- Un chirurgien voulant intervenir à 17 H sur un patient se voit interdire d'opérer à cette heure-ci par le cadre administratif de garde, car cela entrainerait un coût non programmé !

- Des enfants et adolescents présentant des troubles psychiques, faute de lits en pédo-psychiatrie dans leur environnement, se voient hospitalisés à 120 kms du domicile de leurs parents;

- 3** Editorial
Yves KOTTELAT
- 4** Le mot de
Jean-Claude MAILLY
- 5** GHT
Interview de Denis BASSET
- 8** Secteur social confédéral
Anne BALTAZAR
- 12** Les écoles d'art
dans la tourmente
- 16** Communiqué
Droit à la carrière sur deux grades
- 18** International
Accords CETA et TTIP
- 21** Dans l'action
Le Haut-Rhin
p.22 : Laval
- 23** En régions
Bretagne
p.24 : Grand-Est
- 26** Offices Publics de l'Habitat
Retraités
Sapeurs-pompiers
Services funéraires



- Des équipements hospitaliers obsolètes (radiologie, laboratoires) non renouvelés en l’absence de budgets ;

- Des services entiers, des lits d’hospitalisation fermés ou supprimés faute de personnels médicaux et non médicaux ;

- Une précarisation de plus en plus importante des emplois publics : plus de 20% du personnel hospitalier est en CDD !

- La fermeture de 9 instituts de formation d’aide-soignants pour la seule région de Normandie !...

Idem pour les IFSI qui forment les infirmières, ou bien encore le fameux numerus clausus coercitif des médecins qui permet au Ministère de nous chanter la « ritournelle » du «...manque de professionnels qualifiés pour travailler à l’hôpital public...» et donc de «...l’obligation de fermer le service, l’activité...».

Les 49 interventions ont abouti au même constat : l’hôpital public est volontairement paupérisé par la baisse des dépenses publiques et les 3,5 milliards d’économies qui leur sont imposées.

Plusieurs intervenants ont indiqué les pressions des pouvoirs publics pour associer les syndicats, comme co-gestionnaires de ces politiques d’austérité en leur demandant de désigner des représentants dans les « *Conférences Territoriales de Dialogue Social* », outil d’accompagnement à la mise en place des GHT, issu de la loi Touraine.

En s’appuyant sur le « soulèvement » des Comités Techniques d’Etablissement (CTE), qui cet été, ont à 95% refusé de voter les conventions constitutives des GHT, les délégués de la Conférence ont réaffirmé leur opposition à siéger dans de telles instances à l’instar de la Fédération qui a refusé de siéger au Comité de suivi ministériel des GHT, entraînant avec elle dans cette démarche la CGT et SUD.

A cet égard, il est aussi très significatif de noter que toutes les interventions de nos délégués étaient guidées par le souci de s’appuyer sur l’acquis de la mobilisation contre la loi Travail pour construire un réel rapport de force dans tout le secteur hospitalier. Nombre de délégués reprenaient les mots d’ordre clairs :

Ni Loi Travail, ni Loi Santé ! Ni GHT ! Ni conférence territoriale de dialogue social ! Pour le rapport de force, par la mobilisation ouvrir enfin une issue à la satisfaction des revendications !

Car les Personnels hospitaliers, comme tous les salariés de ce pays, voient leur salaire bloqué depuis 2010, leurs conditions de travail qui se dégradent de jour en jour, et maintenant PPCR qui va remettre en cause les derniers avantages statutaires, notamment les bonifications permettant l’accélération des carrières ! La coupe est pleine...

La Tribune : Quelles sont les positions de FO sur la loi de Santé et la mise en œuvre à marche forcée des GHT ?

Denis BASSET : La loi de Santé dite Loi Touraine qui est une continuité de la loi Bachelot (HPST) est la contre-réforme hospitalière la plus destructurante depuis 1945.

L’article 107, introduisant les GHT, est pour le secteur hospitalier l’élément central de la loi du 29 janvier 2016. C’est le principal outil de réduction massive des dépenses d’assurance maladie, et la réponse aux économies budgétaires, imposées par le pacte de responsabilité et les critères de convergence de l’Union Européenne.

Ce nouveau dispositif de « territorialisation » de la santé, constitue la première étape d’une fusion programmée de centaines d’hôpitaux. Celle-ci s’inscrit dans un mouvement général de remise en cause des services publics et de leur privatisation. L’article 204 de la loi permet par simple voie d’ordonnance d’une part de modifier la constitution

et le fonctionnement des Groupements de Coopération Sanitaire (GCS) en y associant désormais le Public et le secteur Privé à but lucratif, et d'autre part, d'ouvrir la voie aux fusions d'établissements.

Tout au long de son parcours parlementaire, FO a mené la bagarre pour le retrait du projet de loi de Santé. Nous avons été à l'initiative d'appels communs FO, CGT, SUD contre le projet parallèlement ou en appui aux actions inter-fédérales fonction publique ou interprofessionnelles. Ces appels ont débouché sur des grèves et des manifestations de personnels hospitaliers, entraînant parfois la mobilisation d'élus et de la population s'opposant à une réforme conduisant à la fermeture de services et orchestrant de facto une division en « favorisant » l'établissement support du GHT au détriment des autres, remettant ainsi en cause l'égal accès aux soins hospitaliers, des citoyens. Le rapport de force que nous commençons à établir le 8/11 a pour objet de bloquer ce processus.

La Tribune : justement, quel est de ton point de vue sur le lien entre la conférence et le succès de la grève du 8 novembre 2016 ?

Denis BASSET : Nous prenons comme base la résistance qui a commencé à s'organiser dans hôpitaux et les établissements médico-sociaux. De même, nous disposons d'une réelle force qui s'est réunie le 26 octobre 2016, avec plus de 270 établissements représentés.

Cette initiative nationale représente un point d'appui dans le combat que nous menons. Indéniablement cela

nous a aidés dans l'organisation et dans le succès de la grève du 8 novembre 2016.

Grâce au soutien et la participation à la grève des unions nationales et des fédérations de la santé privée FO, CGT, et SUD mais aussi des fédérations de l'action sociale, issues du secteur médico-social, nous sommes dans une situation tout à fait intéressante !

Les Fédérations FO et CGT des organismes sociaux ont aussi apporté leur soutien à notre initiative dans la santé le 8 novembre. Au reste, le 8/11, un représentant FO et un CGT des organismes sociaux étaient présents dans la délégation qui a été reçue pendant deux heures par la directrice générale de la DGOS.

Ce qui est très important car la Sécu, c'est le financement des hôpitaux, sans Sécurité sociale y a plus d'hôpitaux publics. Notre sort est lié.

En second lieu, il y a l'axe de résistance que nous avons construit ces derniers mois avec la CGT et SUD. C'est pourquoi leur message de salut à notre conférence, qui n'était pas que protocolaire, a été lu au cours de la discussion.

Dans l'appel au 8 novembre, nous avons ensemble arrêté un cahier de revendications précis et clair. Nous avons déposé un préavis de grève commun auprès de la Ministre de la santé. Nous avons même élaboré un texte commun, en direction des syndicats, appelant à prendre des mesures d'organisation dans chaque établissement, dans chaque département pour construire le rapport de force en appelant à tenir des réunions ou des assemblées communes.

Nous considérons, qu'au-delà des nuances que nous pouvons avoir, sur tel ou tel sujet, seule l'action commune permettra non seulement de mobiliser, mais aussi de mettre un coup d'arrêt à cette politique de destruction des services publics républicains auxquels nous sommes attachés comme l'est l'ensemble de la population.

Le 8 novembre constitue un premier « contre » dirigé contre la loi Touraine, ses GHT et pour pousser nos revendications particulières et générales. On peut dire aussi que cette grève a été un signal et un sérieux avertissement au gouvernement.

Dès le lendemain de cette journée, les trois fédérations se sont rencontrées. Elles ont décidé de ne rien lâcher. Devant le refus obstiné du ministère de répondre à l'ensemble de nos revendications, les trois fédérations ont décidé de préparer une manifestation nationale, dans le cadre d'une nouvelle journée de grève, qui aura lieu au début de l'année. La date de cette manifestation sera arrêtée dans la première semaine de décembre.

Retrouvez toute l'information sur ce sujet...
FO#nonauxGHT



Anne BALTAZAR

Secrétaire confédérale en charge des secteurs économie sociale, égalité professionnelle, handicap et logement



Anne BALTAZAR
Secrétaire confédérale

Elue au Bureau Confédéral en avril 2012 en tant que secrétaire confédérale, j'ai aujourd'hui la responsabilité de quatre dossiers :

- l'économie sociale,
- l'égalité professionnelle,
- le handicap,
- le logement social.

L'activité de mon secteur est bien entendu, pour partie, dépendante de l'actualité gouvernementale, sociale, syndicale... il exerce une veille constante de ces éléments, assure l'information du secrétaire général et du bureau confédéral en tant que de besoin, ainsi que la production des publications utiles.

Je vais tenter de broser de manière la plus synthétique possible – mais non exhaustive ! – mon activité et celle du secteur confédéral dont j'ai la charge.

Economie Sociale et Solidaire

L'Economie Sociale et Solidaire (ESS) concerne toutes les structures économiques, en dehors de la Fonction Publique, qui ne sont pas dans le champ privé classique, on parle de « hors-champ ». Leur caractéristique principale est le caractère non lucratif de leur activité. Cela ne signifie pas qu'elles ne doivent pas créer de la valeur ajoutée ou ne pas équilibrer leurs comptes, cela veut dire qu'il n'y a pas de distribution de bénéfices aux actionnaires. L'autre caractéristique impor-

tante concerne l'organisation de la gouvernance : celle-ci est obligatoirement démocratique (assemblées générales qui élisent conseil d'administration et exécutifs).

L'ESS se regroupe en 4 grandes familles : les mutuelles (santé, assurances et banques), les associations (toutes les associations au titre de la loi de 1901 qui emploient du personnel), les fondations, les coopératives (sociétés de production - les scops, unions de producteurs ou de consommateurs etc.).

nomie, avec une dominante dans les services.

L'ESS est une partie non négligeable de l'Economie Française : environ 10% des salariés du privé et 10% du PIB.

L'action de la Confédération se situe au niveau multiprofessionnel. Je suis amenée à négocier avec le patronat de l'ESS (UDES) des accords-cadres, souvent étendus. Ces accords peuvent ensuite être déclinés par d'autres négociations entre les fédérations concernées et le patronat de la branche.



Depuis quelques années les syndicats, fédérations et groupements d'employeurs du secteur se regroupent principalement au sein d'une union : l'UDES (union des entreprises de l'ESS). **L'UDES est présente dans les 14 branches de l'ESS.**

Pour préciser la différence avec l'interprofessionnel on utilise la notion de multiprofessionnel. Les secteurs d'activité concernent tous les pans de l'éco-

Notamment la Fédération SPSS est concernée pour le domaine de l'hospitalisation privée non lucrative.

La Confédération siège dans diverses instances de l'ESS, par exemple l'ANCV (agence nationale des chèques vacances). Elle siège, avec les autres organisations syndicales, les représentants du patronat et des ministères, au conseil d'administration

de l'ANCV. Elle y défend l'intérêt des usagers des chèques vacances et notamment ceux de la Fonction Publique Hospitalière ou Territoriale. La Confédération fait aussi valoir ses positions dans le domaine du tourisme social.

La Confédération siège également au Conseil Supérieur de l'ESS. Elle y fait entendre la voix de FO sur toutes les questions relatives à l'ESS. Dernièrement la Confédération a pris une part active dans la rédaction du « Guide des Bonnes pratiques de l'ESS » voulu par la loi ESS (dite loi Hamon) et qui a été adopté en juin 2016 par le Conseil Supérieur.

Egalité professionnelle

Force Ouvrière défend et promeut l'égalité professionnelle entre les femmes et les hommes dans les entreprises.

La secrétaire confédérale fait valoir le point de vue de FO et met en garde contre toutes atteintes à l'égalité professionnelle notamment au travers de l'examen des divers projets législatifs ou gouvernementaux, et en participant à des instances ayant pour objet d'atteindre l'égalité professionnelle.

Ainsi, je mène la délégation FO au CSEP (Conseil Supérieur de l'Egalité Professionnelle), instance composée des organisations syndicales, des organisations patronales, de représentants ministériels et de personnalités qualifiées (économistes, experts ...).

Le CSEP participe à la définition et à la mise en œuvre de la politique menée en matière d'égalité professionnelle entre les femmes et les hommes. Il est consulté pour avis (dernièrement sur le projet de loi « Travail »), rend des rapports

(dernièrement sur le sexisme en entreprise), crée des groupes de travail (notamment pour la création d'un guide d'appui à la formation sur l'égalité professionnelle dans l'entreprise).

Par exemple, l'intervention de FO concernant l'impact des dispositions du projet de loi « Travail » sur l'égalité professionnelle, a largement contribué à la production d'un avis du CSEP extrêmement critique sur le texte.

Mon secteur participe également aux commissions d'attribution des Labels Egalité d'une part, Diversité d'autre part. Ces labels reposent sur une démarche volontaire des organismes (public ou privés) destinée à mettre en valeur leurs pratiques exemplaires.

Au-delà du champ national je représente FO au comité des femmes de la CES (Confédération Européenne des Syndicats) ainsi qu'au comité des femmes de la CSI (Confédération Syndicale Internationale).

Bien entendu le secteur apporte une attention particulière à l'information des militants et adhérents FO. Cela se fait de diverses manières : communiqués de presse, circulaires, guides (guide FO d'appui à la négociation), site internet

<http://egalitepro.force-ouvriere.org/>

Par ailleurs, le secteur organise des journées de référents deux fois par an à la Confédération. C'est l'occasion d'approfondir les connaissances sur le sujet de l'égalité grâce aux éclairages des divers intervenants invités.

De plus, le secteur organise deux fois par an des stages de

formation FO dédiés à l'égalité professionnelle, j'ai le plaisir à cette occasion de discuter avec les militants.

Handicap

Le rôle de la Confédération FO a pris une acuité particulière sur le dossier du Handicap depuis mon élection à la présidence de l'Agefiph (l'Association de Gestion des Fonds pour l'Insertion des Personnes Handicapées dans le secteur privé), en septembre dernier et pour 3 ans.

Pour mémoire, le FIPHP, créé en 2006, est le pendant, pour la Fonction Publique, de l'Agefiph, créée quant à elle à la suite de la loi Handicap de 1987.

Cette présidence permet de conjuguer l'action de l'Agefiph et les revendications de Force Ouvrière sur le sujet du handicap.

Pour ce qui concerne le secteur, les stages Travail & Handicap organisés dans les Unions Départementales et co-financés avec l'Agefiph, ont lieu tout au long de l'année et rassemblent nos camarades Force Ouvrière du secteur privé afin de les sensibiliser et les former à la législation et à l'action syndicale sur le Handicap au travail. Ces stages sont préparés et pilotés par le secteur confédéral, et leur clôture constitue pour moi un moment privilégié d'échanges avec les militants, que j'apprécie particulièrement.

Autre moment fort : la **journée nationale Handicap Force Ouvrière.** Organisée une fois par an par le secteur, elle réunit à la fois des militants Force ouvrière, des intervenants spécialisés, des personnalités du monde du handicap, tout cela dans une ambiance militante avec une succession de tables rondes,

témoignages et échanges, sur des sujets liés au Handicap au Travail.

Par ailleurs je mène la délégation FO au CNCPH (Conseil National Consultatif des Personnes Handicapées), qui constitue une instance majeure et très active en matière de handicap, avec notamment les débats et textes relatifs à l'emploi des personnes handicapées. Pour autant, il est difficile d'y faire entendre la voix des syndicats, le CNCPH étant de composition majoritairement associative.

Enfin, au-delà de l'interaction quotidienne du secteur avec les structures FO, je réunis et anime également plusieurs fois par an la CCIPH : Commission Confédérale pour l'Insertion des Personnes Handicapées regroupant les fédérations handicap FO de fédérations et d'unions départementales, afin de débattre avec eux de l'actualité législative et sociale du handicap, et discuter des revendications et actions syndicales.

Le site internet dédié

<http://handicap.force-ouvriere.org/>

permet de retrouver l'essentiel de l'actualité du secteur sur cette question.

Logement social

L'activité du secteur en matière de logement social intervient dans un contexte difficile et qui ne laisse pas présager de conséquentes améliorations: cadre budgétaire "contraint", stagnation des salaires, "casse sociale" et précarisation généralisées, que ce soit pour les jeunes en insertion professionnelle, les salariés en emploi, les chômeurs ou les retraités. L'accès au logement (social ou privé) reste pour beaucoup problématique aujourd'hui, et pour certains, c'est également le maintien dans le logement qui risque d'être remis en cause, face aux aléas d'une vie professionnelle cahotique. Les chiffres parlent d'eux-mêmes: 65% de la population est éligible au logement social... Le retard accumulé en matière de production de logements sociaux est loin de se résorber, ainsi que le "décrochage" entre prix du locatif privé et salaires, accentuant d'autant les inégalités entre salariés et également entre territoires. Tous les clignotants sont au rouge et les chiffres annoncent que les classes moyennes sont également touchées. Rappelons que l'Etat a, quant à lui, une obligation de résultat dans le domaine...

Préserver le modèle économique du logement social, constitue également un des engagements du secteur. Modèle redistributif, qui a fait ses preuves, le logement social doit garder son caractère généraliste et les principes socles de sa mission d'intérêt général doivent être préservés: qualité de la vie, qualité de l'environnement, accès à un logement économiquement accessible pour tous, mixité sociale.

L'engagement de Force Ouvrière dans le domaine du logement social a également comme traduction sa **participation à la gestion paritaire des fonds issus de la Participation des Employeurs à l'Effort de Construction (PEEC)** au sein d'Action Logement - ex 1%, acteur majeur de la production de logements sociaux dans le pays, opérant dans le cadre de l'économie sociale... Pour Force Ouvrière, la PEEC, calculée sur la masse salariale des entreprises cotisantes, constitue un salaire différé, et sa gestion, qui ne saurait être que paritaire, doit respecter certains principes majeurs et répondre notamment aux exigences d'égalité de traitement entre salariés.

En novembre 2015, par l'intervention de son secrétaire général lors de la Convention d'Action Logement, Force Ouvrière a soutenu le projet de réforme du réseau, malmené par les réorganisations précédentes, qui avaient abouti à une concurrence entre Comités Interprofessionnels du Logement (CIL) préjudiciable à l'intérêt des salariés. A cette occasion, Jean-Claude Mailly avait rappelé que si l'Etat exigeait d'Action Logement d'être irréprochable, l'Etat quant à lui ne saurait être en reste... Un concours de l'Etat efficace et surtout adapté à l'ampleur de la demande est en effet plus qu'indispensable et urgent car il s'agit d'un investissement d'avenir. Un enjeu qui va bien au-delà de la seule production et qui concerne non seulement nos conditions de vie mais également nos valeurs.

Anne BALTAZAR
juillet 2016



PROFESSIONNELS
DES MÉTIERS DE
SERVICES,
VOUS PASSEZ TOUT
VOTRE TEMPS
À PRENDRE SOIN
DES AUTRES.



ET VOUS ?
QUI PREND SOIN
DE VOUS ?

Complémentaire Santé – Prévoyance – Retraite

C'est parce que nous connaissons si bien les métiers de la santé, du conseil, de la restauration, de l'hôtellerie, du transport, et des commerces de proximité que nous sommes en mesure de vous apporter les solutions les plus adaptées à vos besoins. KLESIA, au service des entreprises de service depuis plus de 65 ans.

KLÉSIA
PROTECTION ET INNOVATION SOCIALES

Les écoles d'art dans la tourmente



Financements en berne, statut juridique inadapté, autoritarisme de certains de leurs directeurs : les écoles territoriales supérieures d'art traversent une crise sans précédent. Après la fermeture de l'école de Perpignan, les personnels et les étudiants des Beaux-arts sont inquiets dans d'autres villes.

Depuis le printemps, les personnels et les étudiants de l'Ecole d'Art d'Avignon (ESAA) sont mobilisés pour la survie de leur établissement. Ils ont usé de tous les moyens à leur disposition : grèves, pétitions, manifestations, courriers. Mais, en face d'eux, la maire socialiste, **Cécile HELLE** semble inflexible et sourde à leurs revendications.

Le 25 mai dernier, un groupe d'étudiants a ainsi interpellé l'élue lors d'une séance du conseil municipal. Et sa réaction a été de les faire évacuer de la salle.

A l'origine du conflit : la décision de la municipalité de baisser sa subvention à l'ESAA à hauteur de 8% deux années de suite. L'école, dont le budget dépend à 80% de cette subvention, est à présent en sursis. Conséquence : le concours de première année, vital pour l'école, est menacé.

D'autres écoles d'art françaises partagent le destin de leur homologues avignonnaise. Installée à la fois à Angoulême et Poitiers, l'Ecole Européenne

Supérieure de l'Image (EESI) est elle aussi dans la tourmente depuis qu'en mars dernier la municipalité d'Angoulême à majorité LR a pris la décision de retirer son aide annuelle de 850.000 euros.

«Un billard à trois bandes»

Dans le Nord, cette fois, les personnels et étudiants de l'Ecole Supérieure d'Art (ESA) de Dunkerque-Tourcoing sont rongés d'inquiétude : **Gérald DARMANIN**, maire de Tourcoing et proche de Nicolas Sarkozy, a annoncé officiellement son intention de supprimer la subvention de la ville avant la fin de son mandat. Sans attendre un passage à l'acte, les responsables de l'école ont cherché d'éventuels relais, du côté de la région Hauts-de-France notamment. Mais ils n'ont reçu aucune garantie. «Comme sur un billard à trois bandes, nous sommes des boules ballottées entre les villes, la Région et l'Etat», déclare **Richard SKRYZAK**, enseignant à l'école et qui

souligne combien cette situation mine le moral et parfois aussi la santé des personnels.

En effet, le péril qui les guette n'est pas imaginaire. Déjà, en 2011, l'ESA de Rueil-Malmaison a mis la clé sous la porte après la décision du maire UMP, **Patrick OLLIER**, de ne plus la financer.

Puis, en juin dernier, la Haute Ecole des Beaux-arts de Perpignan, a rendu l'âme après près de deux-cents ans d'existence et malgré la résistance opposée par les personnels et les étudiants. La municipalité LR ne voyait pas la raison de continuer à allouer une subvention de 800.000 euros par an à une école qui attirait une faible minorité de jeunes perpignonnais, explique **Serge FAUCHIER**, qui a dirigé l'établissement jusqu'au printemps 2015. En outre, «pour que l'école demeure homologuée, la ville aurait dû faire un effort pour permettre l'achat de matériel informatique et recruter des enseignants supplémentaires, ce qu'elle a refusé», pointe l'artiste.

Les communes veulent recentrer leurs actions

Sur les six enseignants titulaires qui étaient employés par l'école, l'un est parti à la retraite et les autres se sont vus proposer par la mairie la responsabilité de dispenser «des cours à des enfants», croit savoir Serge FAUCHIER. Il doute que la proposition ait convenu à ces professeurs de l'enseignement supérieur. Mais les autres enseignants (deux en CDD et trois en CDI) ont eu moins de chance, puisqu'il a été mis fin à leur contrat.

Comme d'autres lieux culturels, les 33 écoles territoriales d'art* font les frais de la réduction drastique des dotations de l'Etat aux collectivités locales.

Fin 2017, l'Etat versera annuellement à ces dernières 10 milliards d'euros en moins par rapport à fin 2014. Dans un tel contexte budgétaire, elles recherchent des économies et s'interrogent sur leurs missions.

Le financement d'un établissement d'enseignement supérieur doit-il vraiment échoir à une ville ? Un certain nombre d'élus municipaux sont convaincus que l'Etat doit prendre la compétence en main.

Mais, au début de la décennie, la constitution - à marche forcée - de la plupart des écoles d'art en Etablissements Publics de Coopération Culturelle (EPCC) a confirmé l'ancrage territorial de ces institutions alors gérées en régie. L'objectif était d'appliquer les accords de Bologne posant les bases du système

européen de l'enseignement supérieur. Pour l'Etat, la formule de l'EPCC s'imposait comme une évidence, car elle offrait aux écoles une indispensable autonomie juridique qui les rapprochait du modèle des universités.

Une autonomie de façade

Mais, cette autonomie n'est bien souvent que de façade. La collectivité, ou l'intercommunalité qui finance l'école, y entend exercer le pouvoir. «*Nous nous sommes rendus compte un jour que le service des finances disait à la direction de l'école ce qu'elle avait à faire*», témoigne **Jean-Claude PAILLASSON**, professeur et délégué FO à l'Ecole Supérieure d'Art et Design de Saint-Etienne. L'exercice du pouvoir se veut aussi sans partage. Présents dans les organes de gouvernance des écoles, les représentants des étudiants et des personnels ne peuvent dans la réalité que faiblement influencer les décisions.

Pour la question, si importante, de la nomination des directeurs, les présidents des EPCC sont certes tenus de faire leur choix parmi une liste proposée par le conseil d'administration. Mais certains s'en dispensent. Cela a été récemment le cas du président de l'Ecole d'Enseignement Supérieur d'Art de Bordeaux (EBAX). **Dominique DUCASSOU**, adjoint au maire à la culture a imposé en avril 2014 la nomination de **Sonia CRITON** - qui dirigeait l'Ecole Supérieure d'Art et

de Design de Valenciennes - et ce malgré la préférence du conseil d'administration pour un autre candidat. Saisi par les enseignants et les élèves, le tribunal administratif a finalement invalidé, en avril dernier, la décision de l'élu. Au cours de ces dernières années, les conditions de nomination des directeurs ont été contestées dans plusieurs écoles. Les enseignants et usagers de certaines d'entre elles se sont aussi élevés contre une gestion par trop autoritaire.

Des économies sur les dépenses de personnel

A l'échelon national, les directeurs semblent reproduire les mêmes défauts. Sous couvert de représenter l'ensemble des acteurs des écoles d'art, l'Association Nationale des Ecoles Supérieures d'Art (Andea) est en fait aux mains de directeurs qui, selon **Bernard-Xavier VAILHEN**, délégué national FO pour les écoles d'art, ambitionnent d'être les interlocuteurs privilégiés, voire exclusifs, du ministère de la Culture.

Au cours des dernières années, ces directeurs ont eu de plus en plus pour préoccupation de trouver des économies, notamment sur le personnel. Et ils y sont parvenus. Contraintes financières obligent, l'ESA de Dunkerque-Tourcoing a ainsi réduit sa masse salariale de 214.000 euros entre 2014 et 2016, celle-ci atteignant désormais 1,87 million d'euros.

Les effectifs sont restés constants : «*Pour être habilité, notre établissement doit*

respecter un seuil en terme d'encadrement», explique le service des ressources humaines. Mais, les professeurs d'enseignement artistique arrivés à l'âge de la retraite ont été remplacés par des professeurs en début de carrière, donc bien moins rémunérés.

Banalisation des emplois sous contrat

Les assistants territoriaux d'enseignement artistique assurent eux aussi des cours. Pourtant, le statut particulier de leur cadre d'emploi réserve cette possibilité aux seules «écoles d'arts plastiques non habilitées à dispenser un enseignement sanctionné par un diplôme national ou par un diplôme agréé par l'Etat». L'école indiquerait que ses assistants dispensent les cours sous la tutelle de professeurs. Par ce subterfuge, la pratique reste légale. Ce faisant, l'école parvient à des économies, puisqu'un assistant à plein temps est tenu d'effectuer 20 heures de travail par semaine – contre 16 pour un professeur. Sa rémunération est aussi plus basse.

Autre tendance à l'œuvre dans les écoles d'art : le recours à des agents contractuels.

Exemple : dans le Nord, à l'ESA, sur les 26 professeurs, 10 sont des contractuels (CDD de 3 ans) et sur les 8 assistants territoriaux d'enseignement artistique, 2 possèdent ce statut synonyme de précarité.

Les personnes concernées peuvent demeurer dans cette situation durant des années.

«J'ai été recruté en CDD en 2008, mais ce n'est qu'en mai 2016 que j'ai obtenu un CDI», témoigne un enseignant trentenaire d'une école territoriale d'art, qui a souhaité rester anonyme. Pour arriver à ce résultat, il a du mener avec des collègues «une lutte syndicale intense» pendant plusieurs années.

«J'ai trouvé la liberté»

Serge FAUCHIER se dit «furieux» de la situation des écoles territoriales d'art, ces lieux qui favorisent l'accès au «libre-arbitre». Richard SKRYZAK acquiesce: «l'art est un rempart contre la violence et la délinquance, un acte de résistance contre la barbarie». Prosaïquement, ce sont aussi des lieux qui dispensent une formation solide permettant à leurs diplômés de trouver un emploi dans des domaines aussi variés que l'art, la communication, l'audiovisuel, l'édition, l'informatique, la publicité, le design, l'enseignement, ou la médiation culturelle. «Les enseignements assurés dans les écoles d'art sont très axés sur la pratique, à la différence de l'université où, à ma connaissance, ils sont beaucoup plus théoriques», souligne Richard SKRYZAK.

«Je ne me destinais qu'à ces études-là», témoigne pour sa part un ancien élève de l'Ecole Supérieure des Beaux-arts de Nantes. «Je trouvais la fac trop scolaire et ses cours trop encadrés».

Le jeune homme n'a pas été déçu : «j'ai trouvé aux beaux-arts la liberté que je cher-

chais». C'est aussi «un lieu où l'on vous encourage à créer et pratiquer des arts que vous ne connaissez pas, par exemple la sculpture dans mon cas», fait-il remarquer. En outre, l'école était publique. «Pour moi qui avais peu de moyens, c'était important», confie-t-il. Résolument différentes des autres lieux de formations, les écoles supérieures d'art sont pour certains jeunes un peu perdus, parfois aussi en échec, une planche de salut, souligne Richard SKRYZAK.

L'art dans la cité

Dans certaines villes, les écoles accueillent les publics amateurs pour des cours très divers (peinture, sculpture, dessin, numérique...). Ces «cours du soir» attirent des personnes de tous âges. Les écoles sont, ainsi, pour nombre d'entre elles, des lieux ouverts participant activement à la vie locale. Les initiatives des enseignants et des étudiants y contribuent. A l'instar de l'exposition «Répliques» que les avignonnais ont pu découvrir au début de l'été dernier. Pour leurs réalisations, les élèves se sont inspirés d'œuvres d'art prêtées par le Fonds Régional d'Art Contemporain. Pendant la durée de l'exposition, ils ont été présents pour répondre aux questions des visiteurs. L'organisation d'expositions est fréquente. Le partenariat que l'Ecole Supérieure des Beaux-arts de Nantes et le CHU Saint-Jacques ont engagé autour de l'art et de la psychiatrie est plus rare. Les étudiants interviennent auprès de patients psychotiques et jeunes en dépres-

sion dans le cadre d'ateliers conduits par un enseignant - en l'occurrence Bernard-Xavier VAILHEN - et auxquels des soignants de l'hôpital participent.

Loin de la caricature qui les cantonne dans l'enseignement du dessin d'après modèle vivant, les écoles territoriales d'art sont en général des lieux bouillonnants et ouverts sur le monde. «C'est un paradoxe», observe Richard SKRYZAK. «A Tourcoing et Dunkerque, nous avons noué des coopérations à l'international et certains de nos étudiants participent à la Foire d'Art Contemporain de Lille, la première en région avec 31.000 visiteurs cette année.

Par ailleurs, globalement, nous obtenons de très bons résultats aux épreuves du diplôme national supérieur d'expression plastique». «Or, complète-t-il, c'est à ce moment-là qu'on nous menace de baisser le rideau».

Récemment, le ministère de la Culture a décidé de réagir face à la crise qui a éclaté. Il prévoit d'organiser, avant la fin 2016, une rencontre de l'ensemble des écoles supérieures d'art, tant nationales que territoriales, pour évoquer les sujets qui les préoccupent. Les écoles territoriales vont-elles se faire entendre ?

Bernard-Xavier VAILHEN est sceptique. Selon lui, le ministère a depuis longtemps pris acte de la décentralisation et ne semble plus préoccupé que par les écoles nationales d'art.

D'ailleurs, un projet de revalorisation visant spécifiquement les enseignants de ces écoles serait en préparation. «Le fossé qui existe déjà avec les enseignants des écoles territoriales pourrait grandir», s'alarme le responsable syndical.

Thomas Beurey
Projets publics pour FO

**La liste des écoles supérieures d'art peut être téléchargée à l'adresse suivante :*

<http://www.culturecommunication.gouv.fr/Politiques-ministerielles/Arts-plastiques/Ecoles-superieures-d-art/Les-ecoles-territoriales>

Les personnels administratifs et techniques courent le risque d'être "délaissés"

En charge des affaires administratives ou de la maintenance, les personnels administratifs et techniques des écoles d'art sont le plus souvent mis à disposition par les villes. Mais, "comme un contrat, leur mise à disposition peut prendre fin à tout moment à l'initiative de la ville, ou de l'EPCC", précise **Halima MEDJAHEDI**, responsable des ressources humaines de l'école d'art de Dunkerque-Tourcoing. *Du jour au lendemain, ils peuvent donc perdre leurs missions et le régime indemnitaire attaché à certaines de ces missions". Ces agents supporteraient mal de devoir quitter un lieu à la vie duquel ils participent. En outre, certains éprouvent le sentiment d'être délaissés. "Pour la gestion de leur carrière, les écoles leur demandent de s'adresser à la direction des ressources humaines de la ville. Mais celle-ci les connaît peu et il arrive qu'elle leur conseille de se tourner plutôt vers le service de l'école en charge du personnel", témoigne la responsable des RH de l'ESA. "Pour que les choses avancent, il faut négocier avec les villes", conclut-elle.*

Droit à la carrière sur deux grades : une vraie fausse promesse

Compte rendu de la réunion du 3 novembre 2016 du groupe de travail DGAFP « valeur professionnelle et avancement de grade ».

Le Statut général des fonctionnaires garantit un déroulement de carrière sur au moins un grade. Le protocole PPCR (avant qu'il ne devienne une décision unilatérale du gouvernement Valls) prévoit :

« Le principe selon lequel chaque fonctionnaire doit pouvoir dérouler une carrière complète sur au moins deux grades, dans toutes les catégories, sera mis en œuvre et servira à la fixation des taux d'avancement. Ces taux garantiront des déroulements de carrière correspondant à la durée effective de l'activité professionnelle et permettront d'atteindre les indices de traitement les plus élevés. »

Seulement une possibilité ?

Les signataires de PPCR et promoteurs (CFDT, UNSA, FSU, CFTC, CGC, FAFP) ont cru entendre ou lire la promesse que, désormais, chaque agent pourrait changer de grade et finir sa carrière au moins dans un grade supérieur à celui de son recrutement.

Lors d'un groupe de travail sur la mise en place de PPCR (03.11.2016), la douche froide est tombée sévèrement avec l'annonce non

dissimulée qu'il s'agirait uniquement d'une possibilité.

Pour quelles catégories ?

La DGAFP (Direction générale de l'administration et de la fonction publique) a tenté de démontrer, statistiques des départs en retraite pour l'année 2011 à l'appui, que seuls les agents de catégorie C dans la Fonction publique territoriale étaient pénalisés dans leur déroulement de carrière.

Dans les autres versants (Etat et hospitalier) et les autres catégories, une majorité d'agents partaient en retraite dans le deuxième grade.

Pour quels grades ?

Avec PPCR, la majorité des corps et cadres d'emploi de fonctionnaires ont désormais trois grades : C1, C2, C3 pour la catégorie C ; B1, B2, B3 pour la catégorie B ; idem pour la catégorie A.

Mais tous les recrutements ne se font pas dans le premier grade. Celui des techniciens supérieurs par exemple !

Les explications données par la DGAFP n'indiquent pas si cette promesse concernera les agents recrutés au deuxième grade du corps ou du cadre d'emploi.

De nouvelles règles d'avancement ?

Jusqu'à présent l'avancement de grade se fait par examen professionnel ou au choix. Certains ont cru, en acceptant PPCR, qu'il y aurait une nouvelle modalité : une mesure générale permettant à tout agent bloqué en fin de grade de passer automatiquement dans le grade supérieur. Apparemment, il n'en sera rien !

Rappelons que le nombre d'avancements au choix dépend des postes offerts par examen professionnel.

L'engagement du Gouvernement c'est, au mieux, un effort sur les taux de promotion dans les cas de blocage et une adaptation des épreuves des examens professionnels pour en améliorer les chances de réussite. Sans garantie, quand on sait la réduction permanente des budgets et... la valeur des promesses après 2017.

FO n'a pas signé PPCR.

Sa mise en œuvre nous donne raison !

Nous avons dénoncé la suppression des RTS (réduction de temps de service – avancement au mini dans la Territoriale – règle des trois

ans dans la FPH) parce que nous savions qu'elle servirait à financer l'impossible et très coûteuse promesse du droit à la carrière sur deux grades.

Une promesse de Gascon, comme on dit ; car de nombreux grades d'avancement correspondent à des fonctions spécifiques ou dépendent de la volonté des élus (et des seuils démographiques des collectivités locales).

L'espoir de terminer au minimum au dernier échelon du deuxième grade part en fumée. Les corps et cadres d'emploi n'avançant qu'au choix (ex les enseignants) sont directement visés.

Ceux qui se sont laissés séduire par des bornages indiciaires attrayants, en grande partie payés par le transfert primes/points découvrent un véritable miroir aux alouettes avec les réalités de la mise en œuvre de PPCR.

FO a démontré que PPCR est auto-financé par les agents par :

- l'allongement des carrières
- la diminution des taux d'avancement
- la suppression des réductions de temps de service (avancement au mini)
- un coup de frein sur les promotions de corps et cadres d'emploi et les plans de requalification

Pour FO, PPCR ne met pas fin à nos revendications salariales.

Au contraire, nous continuons d'exiger l'ouverture de véritables négociations sur la base de notre projet de rénovation des grilles indiciaires, avec notamment :

- un démarrage de la grille au minimum à 120 % du SMIC
- une amplitude de X6 entre le haut et le bas de la grille indiciaire
- un rattrapage immédiat du pouvoir d'achat de 8 %
- le rétablissement des réductions d'ancienneté
- 50 points pour tous
- la création d'une 4^{ème} catégorie....

PPCR : "Petite Promesse Contraint à Rien"



Forte mobilisation contre les accords CETA et TTIP

Plusieurs milliers de personnes se sont rassemblées à Bruxelles le 20 septembre contre l'accord CETA (accord de libre-échange UE-Canada) et son grand frère le TTIP en cours de négociation entre l'UE et les États-Unis. Force Ouvrière, aux côtés de la CES et des organisations syndicales belges, a participé à cette manifestation qui s'est tenue dans le quartier des institutions européennes, quelques jours après une mobilisation imposante dans plusieurs grandes villes d'Allemagne le 17 septembre et après plusieurs mois de contestation citoyenne.



Cette mobilisation s'amplifie alors que le calendrier de la ratification de l'accord de libre-échange entre l'UE et le Canada s'accélère.

Pour rappel, cet accord signé fin 2014 couvre un spectre aussi large que celui couvert par le TTIP, allant de la suppression des droits de douane pour de nombreux secteurs, à l'harmonisation des normes, en passant par la consécration d'une justice privée parallèle au service des multinationales via des tribunaux d'arbitrage. La mise en place de

ce mécanisme permettrait de contourner la justice des États, échappant à tout contrôle démocratique.

Généralement considéré comme un ballon d'essai en vue du TTIP, tant le contenu des deux accords est proche, les modalités de ratification du CETA ont été examinées par les ministres des États-membres de l'UE au début de l'été. Ces derniers ont majoritairement défendu la position selon laquelle l'accord doit être considéré comme mixte : les parlements nationaux

ne pourront alors se prononcer que sur les compétences relevant des États. La Commission privilégiait quant à elle un accord non mixte, qui aurait permis une entrée en vigueur après adoption du texte à la majorité qualifiée des États membres et l'approbation du Parlement européen.

La Commission s'est finalement résignée à considérer le CETA comme un accord mixte, requérant une ratification par les parlements nationaux sur les parties de compétence nationale.

Il devrait être approuvé par un conseil européen extraordinaire le 18 octobre et signé officiellement le 27 octobre, puis soumis au vote du Parlement européen début 2017. Des dispositions de l'accord pourront ensuite s'appliquer de manière provisoire en attendant les ratifications nationales.

Un débat est en cours au sein du conseil de l'UE concernant une application provisoire de certaines dispositions de CETA en attendant la ratification par les parlements nationaux.

Si le CETA est approuvé par le Conseil européen d'octobre (malgré les réserves de pays comme la Belgique, l'Autriche, la Grèce ou l'Allemagne qui a déposé une plainte constitutionnelle sur la question) les parties de l'accord relevant des compétences de l'UE s'appliqueront dans un premier temps...

Mais que se passera-t-il si un parlement national refuse de ratifier les parties de compétence nationale ? Puisque mandat a été donné par la France à la Commission Européenne de négocier et conclure cet accord, il est difficile d'imaginer que le CETA puisse être caduque en cas de non ratification par un parlement !

Un jeu de dupes...

De son côté, le gouvernement français tout en demandant la suspension des négociations sur le TTIP, a donné son feu vert sur le CETA. Pourtant, les deux accords prévoient des mécanismes fortement similaires : convergence réglementaire, tribu-

naux d'arbitrage, menace sur le principe de précaution, manque de transparence... Les États-Unis étant à la frontière du Canada, ils pourront aussi se prévaloir de l'accord UE-Canada en installant des filiales outre frontières.

Force Ouvrière rappelle son opposition ferme à ces accords commerciaux qui font primer les profits économiques destinés à une poignée d'actionnaires sur les droits fondamentaux, qu'ils se cachent sous les acronymes de TTIP, CETA ou encore TISA.

Depuis la parution de cet article, le CETA a été signé le 30 octobre.

Il devra être approuvé par les parlements européen et canadien et ratifié par les parlements nationaux voir régionaux, avant son entrée en vigueur.

Le processus devrait prendre quelques années...



«S'il aboutit, le TTIP serait un des accords de libre-échange les plus importants jamais conclus, représentant la moitié du PIB mondial et le tiers des échanges commerciaux. À travers ce document concernant le TTIP et ses impacts, Force Ouvrière dénonce et s'oppose à cet accord, à ses procédures et outils (convergence réglementaire, tribunaux d'arbitrage, etc.) ainsi qu'à ses conséquences dévastatrices, tant sur un plan social que démocratique.»

Lien de téléchargement : http://www.force-ouvriere.fr/IMG/pdf/ttip_-_version_definitive_a_imprimer.pdf

IN **FO** JURIDIQUES

REVUE TRIMESTRIELLE JURIDIQUE FO

La Cour de cassation fait sauter les verrous de la rupture conventionnelle !

Dimportants arrêts de la chambre sociale de la Cour de cassation relatifs à la rupture conventionnelle viennent d'être rendus.

C'est avec une certaine impatience que nous en avons pris connaissance pour finalement laisser place à l'incompréhension et à la désolation. La chambre

sociale a pris le parti de n'attribuer aucune valeur contraignante aux garanties mises en place par l'ANI lors de la création de ce mode de rupture autonome. Ces garanties prévues à l'article 12 de l'ANI du 11 janvier 2008 constituaient la condition déterminante du consentement des signataires à l'accord.

Une telle dénaturation de la volonté des signataires est choquante et, de plus, contestable juridiquement.

Comment peut-on prôner le dialogue social et l'importance du « droit négocié » en faisant si peu cas des termes d'un accord ?

Il faut croire que la volonté des partenaires sociaux n'intéresse pas plus le législateur que les hauts magistrats.

(suite page 25)

N° 84 - DEC. 2013 / FEV. 2014

SOMMAIRE

Page 6

- **Licenciement des salariés protégés (4) : réintégration et indemnisation**
- **Rapport Bailly : salariés, préparez-vous à travailler le dimanche !**
- **La requalification du CDD**

Page 25

Jurisprudence commentée

- **La Cour de cassation fait sauter les verrous de la rupture conventionnelle !**
- **Liste connue : peut-on désigner un délégué syndical commun ?**
 - **Lorsque l'activité de conseil juridique associée à des actions revendicatives permet d'accéder à la qualification de syndicat**
 - **Inaptitude du fait du harcèlement : le statut protecteur du salarié protégé réaffirmé**

Page 46

- **Harcèlement disciplinaire et discrimination syndicale**

Page 59

- **La saisie des rémunérations**

Page 61

- **Le droit de retrait**

Page 64

- **Infobiblia**

Licenciement des salariés protégés (4) : réintégration et indemnisation

Depuis plusieurs numéros d'*InfoJuridiques*, nous avons pris le parti de nous intéresser au vaste et important sujet du licenciement des salariés protégés. Après avoir abordé, en dernier lieu, le problème de la contestation des décisions administratives, il nous reste à nous pencher sur le problème parfois épineux de la réintégration et de l'indemnisation du salarié irrégulièrement licencié.

Ce dernier volet de notre étude vient ainsi mettre un terme à ce panorama, certes non exhaustif, mais que nous avons voulu le plus complet possible, sur un sujet auquel tout un chacun est susceptible de se voir confronté, dès l'exercice de ses activités syndicales. Que ce soit pour nous-mêmes, ou pour des camarades qui nous entourent, il est important et essentiel d'avoir une vue générale sur ce dispositif destiné à donner à ceux qui s'investissent dans des mandats électifs ou désignatifs, une protection minimale, dite exorbitante du droit commun, afin de

leur permettre d'envisager l'exercice de leurs fonctions dans les meilleures conditions possibles.

La réintégration et l'indemnisation sont les deux outils susceptibles de redonner aux salariés irrégulièrement licenciés, c'est-à-dire licenciés sans ou malgré un refus d'acceptation ainsi qu'à ceux dont l'autorisation de licenciement a été annulée, la possibilité de retrouver leur emploi et leurs fonctions syndicales ou au moins d'obtenir réparation.

Quelle sanction : indemnisation et/ou réintégration ?

Réparation et/ou réintégration, ce choix appartient à chaque intéressé, en fonction des circonstances et de sa situation personnelle. Chaque situation est unique et les contentieux parfois loeufs. Notre objectif est donc de simplement vous donner les clefs afin que le choix de chacun puisse être opéré dans les meilleures conditions et en toute connaissance de cause.

(suite page 6)

La revue juridique qu'il vous faut :
l'actualité jurisprudentielle, les nouvelles lois, décortiquées et analysées par le service juridique confédéral. L'essentiel du droit, à posséder absolument !

1 an pour **40 €**

Tarif réservé aux adhérents Force Ouvrière : 1 an pour **20 €**

Règlement par chèque bancaire ou postal à l'ordre de :

InfoJuridiques

Confédération Force Ouvrière : Secteur juridique

141, avenue du Maine, 75680 Paris Cedex 14

Viabilité hivernale : le Haut-Rhin abandonne ses routes et ses usagers

Organisée par le syndicat FORCE OUVRIERE des personnels du Département du Haut-Rhin, la manifestation contre l'abandon du traitement hivernal de 700 km de routes départementales a rencontré un vif succès. Ainsi ce sont quelques 150 participants qui se sont rassemblés sur le parvis de l'hôtel du Département à Colmar ce jeudi 3 novembre pour s'opposer aux décisions dangereuses prises aveuglément au nom des économies et du soi-disant réchauffement climatique.

Une délégation a été reçue dans la matinée par le vice-président, qui n'a pas caché son profond agacement, rendant l'entrevue stérile. Face à l'impasse, **les agents des routes ont décidé à l'unanimité de cesser le travail et de faire grève** pour défendre le service public ainsi que leurs conditions de travail le 23 novembre prochain. En tout état de cause, le Président qui a décidé de reculer le démarrage de la campagne de viabilité hivernale au 1^{er} décembre au lieu du 15 novembre, misant ainsi sur le réchauffement climatique, a été bien mal inspiré... La neige est déjà arrivée et les accidents aussi ! Et ce n'est que le début d'un pari hasardeux et dangereux ! La suite est à venir ...

Mais comment en sommes-nous arrivés là ?

En juin dernier, la nouvelle organisation a été votée en catimini par les élus du C.D 68!

Le 3 novembre à l'appel de Force Ouvrière, l'ambiance était largement réchauffée devant l'hôtel du département du Haut Rhin !

Plus d'une centaine d'agents des routes manifestait contre le nouveau plan hivernal qui réduit de façon drastique le nombre de kilomètres des

routes traitées de ce département laissant de côté plus de 665 Kms qui ne seront ni déverglacés ni déneigés !,

N'est ce pas là un abandon sans précédent du service public, qui s'accompagne de la diminution des « équipements d'astreinte », de la suppression des accompagnateurs sur les circuits de montagne et de la dégradation des conditions de travail : il est vrai que demander aux agents de travailler 13 heures à bord des engins sur des amplitudes horaires allant de jusqu'à 17h par jour est une amélioration considérable de leurs conditions de travail, lesquels deviennent totalement corvéables à merci !

Cela étant, quid de la qualité du service public !

La sécurité des transports scolaires et des salariés qu'importe ! La seule motivation est « la nécessité de faire des économies (300. 000€), et de surenchérir en se réfugiant derrière l'argumentaire « d'adapter un dispositif très lourd à des hivers doux et au réchauffement climatique » et de « préserver l'environnement ». « Les axes prioritaires seront traités et si le temps se dégrade, nous adapterons le dispositif. Chaque commune sera au moins desservie par une route déneigée ».

Quelles réponses du premier vice-président du Conseil Départemental ?!

A n'en pas juger, les riverains de zones excentrées seront ravis de constater qu'il est nécessaire et obligatoire de rejoindre la route « déneigée » en s'exposant à des risques accrus d'accident !

Face à un tel obscurantisme et un tel déni de la bonne application des missions du service public, que dire si ce n'est que d'appeler à nouveau le 23 novembre à un mouvement d'ampleur pour sauvegarder le service public, seul gage du traitement égalitaire des citoyens, et garantir par ailleurs leur sécurité.

Rappelons que le service public est un des piliers de la république et lorsque ce dernier est attaqué au nom des contraintes budgétaires, alors FO sera en résistance !

Aussi, FORCE OUVRIERE appelle à nouveau tous les agents du département du Haut-Rhin et tous les citoyens à **rejoindre le parvis de l'Hôtel du département le mercredi 23 novembre de 9h à 12h** pour refuser, avec les agents des routes, l'abandon du service public qui met en danger la sécurité de chacun.

Ça chauffe à Laval Ville / Agglomération

Après avoir remis en cause le régime indemnitaire des agents des deux collectivités qu'il dirige (Ville et Agglomération) au faux prétexte de le rendre plus équitable, le sénateur maire de Laval et Président de Laval Agglomération continue de s'attaquer aux acquis des agents dont il a la charge.



Plus de 150 agents ont vu leur régime indemnitaire baissé. Cette baisse représente pour certains agents une perte de 12% de leurs revenus, étalée sur 3 ans.

Cette fois-ci, c'est le temps de travail, son organisation et les congés qu'il compte remettre en cause.

Les Comités Techniques de la Ville et de l'Agglomération se sont réunis mardi 23 et vendredi 26 février 2016.

Un "Cahier des charges : Étude sur le temps de travail au sein des services de l'agglomération, de la ville et du CCAS de Laval" a été présenté aux représentants du personnel.

Pour l'histoire...

Un contrat dit de « solidarité » avait été signé le 05 février 1982 au terme d'une longue négociation avec les organisa-

tions syndicales et avait permis la semaine de 35 heures, déjà !

Ce contrat avait permis la création d'une cinquantaine de postes avec une plus large ouverture des services au public.

Pendant 35 ans, ce système de fonctionnement horaire a participé au maintien de la paix sociale au sein de la collectivité.

Aujourd'hui, le Sénateur Maire et Président tente de tromper les agents en présentant le rapport de la Chambre Régionale des Comptes comme déclarant ces avantages illégaux or, ce n'est pas ce que dit cette dernière !

La commune de Laval ayant adopté une durée hebdomadaire du travail à temps plein de 35 heures bien avant les lois Aubry de 1998 et 2000, la CCPL, devenue Laval Agglomération, a repris ce cadre ainsi qu'en atteste la délibération du 10 février 1994 du conseil communautaire qui dispose que « *le personnel transféré et recruté par la communauté de communes bénéficie de la même durée de travail, des mêmes avantages sociaux et conditions de rémunération que les agents de la Ville de Laval au 1^{er} janvier 1994.* »

Voici un extrait d'une des déclarations du Sénateur-Maire au Sénat en octobre 2014 :

« *J'ai une suggestion à vous faire pour économiser 200 millions d'euros dès l'année pro-*

chaine : rétablissez la journée de carence dans la Fonction Publique. Une autre suggestion à plusieurs milliards : revenez aux 39 heures dans la Fonction Publique. Autre suggestion encore : assouplissez le statut de la Fonction Publique Territoriale ».

Les agents territoriaux à LAVAL comme partout ailleurs, ne sont pas des fainéants qu'ils soient éboueurs, agents dans les maisons de retraites, aides à domicile, infirmières, éducateurs... ils sont toujours présents aux premières heures de la journée et tard le soir pour certains, les week-ends pour d'autres ; les rues sont praticables l'hiver, les espaces verts entretenus, les espaces minéralisés nettoyés, la mairie reste ouverte le midi et assure 50 heures d'ouverture hebdomadaire au public !

Aussi, les organisations syndicales ont en réaction organisé deux réunions d'information explicitant ces mesures les 20 et 22 septembre 2016. Pas moins de 350 personnes étaient présentes à chacune d'entre elles !

Le lundi 03 octobre 2016, 650 agents bloquaient le centre-ville en manifestant devant la mairie.

Et ce n'est qu'un début !...

Retrouvez l'ensemble de cet article sur

www.foterritoriaux.org

« espace syndicats » - « contributions locales »

Bretagne

Le 27 octobre dernier se tenait le congrès de la Fédération des personnels des Services Publics et de Santé de la région Bretagne à Lorient dans le Finistère.



Sous la présidence d'**Yves KOTTELAT** plus d'une centaine de délégués ont élu le nouveau comité régional et voté les résolutions.

C'est avec beaucoup d'émotion que les camarades ont pu souhaiter une bonne retraite à **Marcel BIARD** avec la fin de mandat de Secrétaire régional.

Les représentants des syndicats des 4 départements de Bretagne : l'Ille et vilaine, le Morbihan, le Finistère et les Côtes d'Armor, ont pu s'exprimer sur leur quotidien au travail :

- remise en cause du temps de travail,
- emplois précaires,
- mise en place du RIFSEEP,
- conséquences de PPCR,
- fusions d'établissements.

Tous les intervenants qui se sont succédés ont témoigné de « l'aggravation sans précédent des conditions de vie et de travail » des agents des services publics et hospitaliers.

Pour davantage préparer les militants mais aussi pour former les nouveaux adhérents, les délégués ont réaffirmé unanimement le **besoin d'un**

financement important pour la formation en région Bretagne.

Le congrès a réaffirmé son engagement pour l'augmentation du pouvoir d'achat par les salaires, la revalorisation du point d'indices, l'augmentation générale des pensions, avec un minimum de pension égal au minimum de rémunération des actifs.

Le congrès a dénoncé et condamné :

- les réformes successives de l'Hôpital Public entraînant sa dégradation et demande l'arrêt de la mise en place des GHT, outil d'application d'un projet politique puisant sa source dans une volonté avérée de casse des services publics, et qui ne prend pas en compte l'égalité des soins et encore moins la qualité et entraînant une forte diminution de l'offre de soins ;
- la destruction programmée des communes et des emplois dans la FPT, par l'intermédiaire des métropoles, fusions des régions, regroupements d'intercommunalités, des communes nouvelles.

Nous avons exigé l'arrêt des politiques d'austérité qui n'ont pour but que la diminution des

salaires pour tous et la destruction du service public et des statuts des fonctionnaires.

Suite aux nombreuses interventions des camarades, un repas fraternel a été servi au cours duquel ils ont pu échanger et constater qu'aucune collectivité, aucun hôpital n'est épargné.

L'après-midi a été très riche avec l'élection du nouveau bureau et de ses secrétaires. Le comité régional Bretagne renouvelant sa confiance à **Marc PAILLARDON** pour la branche Santé et nommant **Laurent MATEU (photo ci-dessous)**, nouveau Secrétaire pour la branche des Services Publics.



Suites aux interventions des camarades : **Henri ROLLAND**, secteur retraite, **Jean-Luc GUILLEMOTO**, santé privée, **Pierrick JANVIER**, pour les pompiers et **Didier PIROT**, secrétaire fédéral, Yves KOTTELAT a clôturé le congrès en abordant l'évolution de la situation internationale puis nationale et les politiques à venir toujours plus destructrices pour les travailleurs.

C'est pourquoi plus que jamais, continuons à nous battre !

Grand-Est

La nouvelle carte des régions voulue par le gouvernement nous a une nouvelle fois conduits aux urnes.

Après les élections politiques de décembre 2015 qui ont vu l'ancien président de la région Alsace prendre les rennes de la nouvelle grande région de l'Est (Alsace, Champagne-Ardenne, Lorraine), ce ne sont pas moins de 7.000 agents qui ont été une nouvelle fois sollicités après les élections professionnelles de 2014.

Un challenge de taille

FO était la 1^{ère} organisation syndicale en Lorraine, non représentée en Champagne-Ardenne et dernière en Alsace.

Pour nous, le challenge était de taille et tout était à faire. Un plan de « bataille » a donc été mis en place par notre bureau. Le but était d'atteindre à minima la 2^{ème} place, ce qui était jouable en travaillant dur. Notre principe en Lorraine était le travail de terrain ; ce que nous avons donc décidé d'appliquer à la nouvelle région qui a une superficie équivalente à une fois et demie la Belgique !

La date ayant été fixée au 30 juin 2016, il ne fallait pas tarder à chausser nos bottes de 7 lieues et nous atteler à la tâche ; ce que nous avons fait sans attendre dès le 3^{ème} trimestre 2015.

Ce ne sont pas moins de 7 équipes de 2 camarades qui ont commencé à parcourir les nouvelles routes de notre grande région : tous les lycées (220) ont été visités au moins une fois durant ce laps de temps, les 3 sièges de l'ancienne administration également (35.000 kms), des heures de routes à n'en plus finir, des sandwiches par dizaines, des découchés, des réunions de bureaux régulières pour des mises au point et rectifications et des week-ends de repos bien mérités.

Bien sûr l'accueil dans les établissements n'a pas toujours été à la hauteur de nos attentes et pour cause, beaucoup de collègues hors Lorraine n'avaient jamais ou presque rencontré de syndicats.

Là où nous faisons chou blanc, nous retournions et nos deuxièmes visites étaient très souvent couronnées de succès car nombre d'entre eux étaient dans l'attente mais aussi en souffrance au travail.

Les disparités entre les 3 ex-régions étaient frappantes : différences de régime indemnitaire, différences d'avantages sociaux, différences de traitement des représentants du personnel... Beaucoup de travail donc !

Evidemment tout cela a un coût énorme et nous avons sollicité l'aide financière de toutes nos structures (UD, GD, Région) car il était impossible pour nous de financer seuls une campagne d'une telle envergure. Certains nous ont aidés et notre victoire est également la leur bien sûr !

Un mode de vote imposé par correspondance

Nous savons tous que c'est un mode assez peu démocratique et pour lequel les agents ne sont pas chauds ; le nombre de participants en est d'ailleurs la preuve à chaque fois, rien ne vaut un vote à l'urne par site !

Le 30 juin, jour de dépouillement, **FO devient la première organisation syndicale du Conseil Régional Grand Est** devant la CGT, CFTC, CFDT, FSU, UNSA et SUD !

Le travail de terrain encore et toujours... Il n'y a que ça qui paye !

La proximité avec les agents et la disponibilité sont les seules

façons d'y arriver. Il n'est pas question ici de vouloir donner des leçons ou faire la morale car cela aurait très bien pu ne pas fonctionner et nous en avons bien conscience mais en se donnant la peine, les moyens humains et financiers, ça peut le faire et c'est toute une équipe qui a été récompensée de ses efforts.

Le plus dur reste à faire ! Une victoire c'est bien mais ce n'est qu'un début.

L'attente des agents est très forte, le rôle des organisations syndicales dans les mois qui viennent pour les défendre va être très important et FO doit tenir ses engagements auprès d'eux et se battre pour que l'égalité entre tous les agents soit mise en place le plus rapidement possible.

En attendant, depuis la rentrée, notre équipe de "routards" est repartie pour faire son travail de terrain : les HMI ont repris, les visites sur les 3 sièges également, les diffusions de tracts sont en cours, les sollicitations des agents sont de plus en plus nombreuses - leurs craintes également - de nouveaux adhérents FO sur la grande région nous encouragent à poursuivre le combat dans lequel nous nous sommes engagés.

La victoire est toujours possible même si on ne part pas gagnant, le plus dur étant de conserver la confiance de tous ceux qui nous l'ont accordée.

**Vive FO,
vive le syndicat
FO Grand-Est !**



1 2 0 0 0 0 0

PERSONNES ÂGÉES
EN PERTE
D'AUTONOMIE

Ce qu'on ne sait pas encore,
c'est que ce chiffre va doubler d'ici 2060.

Pour vous, votre entreprise,

l'OCIRP a créé

OCIRPDÉPENDANCE

afin d'aider les salariés à préserver au mieux
leur autonomie et de les accompagner
en cas de dépendance d'un proche.

Les garanties OCIRP représentent une protection collective unique, financée par les entreprises et leurs salariés. Avec ses organismes de prévoyance membres, l'OCIRP, assureur à vocation sociale, à but non lucratif, a su gagner la confiance de plus d'un million d'entreprises et de leurs salariés. **Bientôt la vôtre ?**

► ocirp.fr



OCIRP

VEUVAGE - ORPHELINAGE - HANDICAP - PERTE D'AUTONOMIE

Prévenir, agir, soutenir, c'est une question d'avenir.

Ouverture de négociations portant sur la mise en place d'une Convention Collective Nationale (CCN)

Le 15 septembre 2016, un point important figurait à l'ordre du jour de la commission paritaire nationale à savoir : « Discussion sur la méthode en vue de négocier une convention collective nationale ».



Conçu par Pressfoto - Freepik.com

Lors de cette « CPN » la Fédération des Offices Publics de l'Habitat nous a fait retour de l'expertise prise auprès d'un cabinet d'avocats sur la question du positionnement du décret du 8 juin 2011 par rapport à l'objet de cette convention collective nationale (CCN).

Depuis la loi du 20 août 2008, la reconnaissance de la représentativité syndicale dépend des résultats de l'élection professionnelle. Cette loi a par ailleurs aménagé des périodes de transition pour permettre aux différentes branches, aux différents secteurs de se mettre en conformité avec elle-même.

La Fédération des Offices Publics de l'Habitat (OPH) nous a indiqué que nous étions dans la deuxième période transitoire qui a commencé le 21 août 2013 pour finir le 21 août 2017.

Elle nous a également dit qu'à cette date du 21 août 2017, la présomption automatique de représentativité tombait. D'où la question qui nous a été posée : **que fait-on une fois que cette présomption automatique de représentativité tombe à l'issue d'un délai qui est fixé par la loi ?**

Nous avons eu nos élections professionnelles le 4 décembre 2014. Le ministère du travail devait à l'issue de ces élections prendre un arrêté de représentativité en

se basant sur les résultats de ces élections.

A ce jour, le Ministère du Travail n'a toujours pas pris cet arrêté et d'après la Fédération des OPH, il ne le prendra pas car pour lui, nous ne sommes pas une branche professionnelle du fait que nous n'avons pas négocié et conclu une convention collective nationale.

Nous avons également évoqué la fusion des branches professionnelles, qui ne date pas d'aujourd'hui, mais dont un certain nombre de dispositions de la loi EL KHOMRI vont dans ce sens.

Et bien évidemment que deviendra la branche des Offices Publics de l'Habitat (OPH) dans ce pro-

cessus, alors qu'elle n'est pas reconnue comme une branche professionnelle ?

En ce qui nous concerne, nous pensons que nous sommes une branche professionnelle active car nous avons signé un certain nombre d'accords, et ce depuis 2007.

Pour autant, devons nous ignorer le rapprochement entre branches professionnelles ?

Dans la résolution de notre congrès de juin 2016, nous nous sommes opposés à la mise en place d'une convention collective nationale dans les OPH.

Lors de la « CPN » du 15 septembre dernier, nous avons repris dans notre déclaration cette opposition.

Pour autant, nous nous posons beaucoup de questions notamment, que se passera-t-il après le 21 août 2017 ? Force Ouvrière a activement contribué à ce que les Offices Publics de l'Habitat (OPH) soient une branche professionnelle comme l'est notre branche sœur des Entreprises Sociales pour l'Habitat (ESH).

Aussi, l'Union Nationale des Personnels FO-HABITAT ne souhaite pas rester dans l'attente. C'est pourquoi nous avons par l'intermé-

diaire de notre Fédération, pris attache auprès de son avocat.

Nous souhaitons avoir son analyse et travailler dans l'intérêt des personnels public et privé des OPH.

Nous ne voulons pas mettre en péril notre avenir

L'avenir de cette branche qui a la particularité d'avoir deux statuts (public – privé) et il est important pour Force Ouvrière, de savoir comment vont s'articuler le décret du 8 juin 2011 et la future convention collective nationale (CCN).

A la lecture du document du cabinet d'avocats mandaté par la Fédération des Offices Publics de l'Habitat (OPH), les titre I (qui regroupe l'ensemble des personnels) et titre II (qui regroupe le personnel de droit privé) peuvent être intégrés dans cette future convention collective nationale (CCN). Il reste le titre III (qui regroupe le personnel fonctionnaire) que ce même cabinet d'avocats renvoie à une analyse plus pointue d'un confrère en droit public.

Bien évidemment, si juridiquement une CCN s'impose à nous, FO fait sienne de

demander l'intégration de tous les éléments qui sont dans le décret du 8 juin 2011 mais également de tous les accords nationaux qui ont été signés.

Revenons à l'analyse de l'avocat en droit public

Nous avons eu ce document qui dans ses conclusions, indique que pour intégrer les agents publics dans le champ d'application de la convention collective nationale, une solution pourrait être de se limiter à l'intégration dans cette convention, des dispositions du titre III les concernant.

Dans l'hypothèse où la Fédération des OPH s'orienterait dans cette voie, il attire l'attention de cette dernière afin d'être prudent quant à la rédaction de cette convention.

L'Union Nationale des Personnels FO-HABITAT a su discuter jusqu'à maintenant. On ne va pas se priver demain de discuter et de participer à cette négociation, dans l'intérêt à la fois de la branche des OPH et de celle des personnels qui la composent.

Jean-Jacques BAGHDIKIAN

Lettre « ouverte » à...

Madame Marisol TOURAINE, Ministre des Affaires Sociales et de la Santé

Madame la Ministre,

Vous vous êtes félicitée avec force des résultats « excellents » qui sont les vôtres à propos de vos attributions ministérielles.

S'agissant de la feuille de route tracée par le Président de la République (2 février 2012) à savoir :

- Attachement au service public hospitalier.
- Volonté d'encadrer les dépassements d'honoraires des médecins libéraux.
- Alléger la fiscalité des complémentaires santé.
- Volonté de mettre fin aux « déficits structurels » de l'assurance maladie (en accroissant les ressources et en procédant à des économies, maîtrise de l'évolution de l'ONDAM⁽¹⁾).
- Infléchir le « volet HOPITAL » en aménageant la loi HPST (mandature précédente).
- Etablissement d'une égalité entre les assurances et les mutuelles (conventionnement avec les professionnels de santé).
- RETRAITES, maîtrise des dépenses avec maintien du pouvoir d'achat des retraités.

Nous avons noté que vous faites un constat très positif à propos de ces différentes attributions.

Permettez nous, Madame la Ministre, d'avoir quelques divergences d'appréciations...

Attachement au service public hospitalier

La mise en place des (GHT)⁽²⁾ aura pour conséquence d'éloigner la moitié de la population française des « urgences » (accidents graves de la circulation, infarctus du myocarde, AVC (accident vasculaire cérébral) etc...) d'où à court terme une grande inégalité pour le citoyen selon son lieu d'habitation...

Volonté d'encadrer les dépassements d'honoraires des médecins libéraux

On se dirige tout droit vers une médecine à deux vitesses (les riches et les pauvres) tout le contraire de ce que nos aînés nous ont légué en 1945. (De plus, la pénurie de médecins généralistes va devenir très vite un problème majeur au sein de notre société et pour les personnes âgées en particulier).

Alléger la fiscalité des complémentaires santé (on assiste à une mesure inverse)

L'accès obligatoire aux complémentaires santé (pour les actifs) s'accompagne de deux mesures :

- la fiscalisation de la participation employeur
- une taxation supplémentaire des régimes mutualistes

Bon à savoir : les retraités n'ont pas de complémentaire santé obligatoire. Le Gouvernement dans sa « grande bonté » offrirait 2% de crédit d'impôts pour la totalité des sommes versées (on dit merci qui ?) alors que les retraités âgés cotisent en moyenne à hauteur de + 50% par rapport aux actifs.

Volonté de mettre fin « aux déficits structurels » de l'assurance maladie en procédant à des économies

Ces points sont en partie résolus par la mise en place des GHT mais aussi par une évolution insuffisante de l'ONDAM et par l'hospitalisation dite ambulatoire (à la journée sans nuitée).

Maintien du pouvoir d'achat des retraités

Qu'elle est « magnifique » cette affirmation !... Puisque désormais l'évolution des retraites et des pensions est calculée proportionnellement à l'évolution des prix, il y aura de plus en plus de décalage entre le salaire des actifs et le revenu des retraités.

Exemple :

2016 : Evolution des salaires en moyenne +2,70%

2016 : Evolution des retraites +0,00 %

Enfin que penser de la CASA⁽³⁾ dont seuls les retraités imposables sont taxés à hauteur de 0,30% (laissant ainsi les retraités hors du champ de la solidarité nationale au titre de la Sécurité Sociale).

Non Madame la Ministre, votre « copie » n'est pas bonne et votre « satisfécit » n'est vraiment pas de nature à nous réjouir collectivement.

Bien respectueusement à Vous.

⁽¹⁾ ONDAM : Objectif National des Dépenses d'Assurance Maladie

⁽²⁾ GHT : Groupement Hospitalier de Territoire

⁽³⁾ CASA : Cotisation de Solidarité à l'Autonomie

CSFPT : PPCR - catégorie C

Pour le SNSPP PATS FO, l'application du PPCR aux sapeurs-pompiers confirme le désastre annoncé dès le mois de janvier pour les carrières des agents de la Fonction Publique.

Pour les sapeurs-pompiers professionnels, l'application du PPCR se traduit par un allongement des durées de carrières, la suppression du passage d'échelon à durée minimum, l'accès sur concours externe au grade de caporal mais avec des fonctions d'équipier, pas de pas-

sage en catégorie B pour les sous-officiers, le tout en partie autofinancé par les agents via le tour de passe-passe du transfert prime/point.

Cette situation catastrophique vient de réveiller douloureusement **certaines organisations syndicales signataires du PPCR qui appellent à la grève le 19 octobre afin de dénoncer « l'application ubuesque »** du PPCR aux sapeurs-pompiers.

Le SNSPP PATS FO a déposé plusieurs amendements sur ces textes du PPCR car ils viennent de modifier les accords pris dans le cadre du protocole de la filière des sapeurs-pompiers professionnels de 2012 pour lequel nous étions partie prenante.

Aucun n'a été retenu.

A noter que le projet de texte statutaire concernant les sous-officiers a reçu un avis défavorable de l'ensemble des organisations syndicales. Il devra donc faire l'objet d'un nouveau passage au CSFPT.

Soutien au mouvement de la Police Nationale

A la demande du SGP FO, les syndicats départementaux du SNSPP PATS FO soutiennent nos collègues policiers à l'occasion de leurs rassemblements dans différentes villes.

Policiers nationaux, municipaux, sapeurs-pompiers sont confrontés à des violences que nous ne pouvons plus accepter ni tolérer.

Nous sommes également confrontés aux mêmes difficultés de baisses d'effectifs et de moyens qui ne nous permettent plus d'assurer nos missions en toute sécurité.

Une rencontre entre le SGP FO, le SNPM FO et le SNSPP PATS FO est prévue afin de définir nos revendications communes et nos prochaines actions.

Feux de forêt : Un lourd tribut dans les rangs des Sapeurs-Pompiers

Chaque année lors de la période estivale, nous voyons les informations nationales rythmées par des feux de forêts touchant principalement le Sud de la France.

Nos collègues ont été privés de moyens aériens avec 12 canadiens immobilisés au sol pour cause de contrôle technique.

Depuis 1992, notre organisation syndicale se bat pour la création d'une flotte européenne de bombardiers d'eau, utile à l'ensemble des Etats membres.

Nous avons une pensée très émue pour nos quatre collègues de l'Hérault grièvement brûlés sur feux de forêt et particulièrement touchés, sans oublier leurs proches. Nous leur souhaitons un prompt rétablissement et les assurons de notre entier soutien.

Les départements du Sud les plus concernés par les feux de forêts sont en manque d'effectifs comme le plus grand secteur forestier européen : le département des Landes qui baisse ses effectifs de plus d'une vingtaine de SPP.

Pour pallier à ces situations, nos politiques n'hésitent pas à employer des jeunes en emplois de service civique ou en contrat d'avenir et à les faire partir sur des interventions alors que ce n'est absolument pas leur champ de compétences.

Le SNSPP-PATS-FO avait tiré la sonnette d'alarme dénonçant l'usage abusif de ces emplois précaires.

Une nouvelle fin d'année riche d'échéances pour l'organisation FO Funéraire

Outre le renouvellement des Instances Représentatives du Personnel dans le plus gros groupe privé du secteur (OGF-PFG) - près de 6.000 salariés - et les élections interprofessionnelles dans les TPE (Très Petites Entreprises), l'ensemble de ces élections va déterminer le poids de la représentativité de notre organisation dans toutes les instances de négociation et les instances paritaires.



Xavier et Christine inaugurant les nouveaux locaux à Perpignan, avec Jean-Claude MAILLY

Ces deux élections concomitantes sont les baromètres de nos actions passées et la clef de nos actions futures.

L'Union participe activement à différentes commissions de branche (service funéraire) en vue de mettre la Convention Collective Nationale en forme légale aux vues des nouveaux textes législatifs et de « dépolvériser » ceux qui n'ont plus d'existence.

La convention créée et ratifiée par notre organisation en 1974 possède encore un chapitre entier sur le « service militaire » !

Cette démarche nécessaire pour inclure les textes sur les créations des Unités Economiques et Sociales comme pour les aménagements liés aux P.A.C.S, est menée avec une vigilance accrue par Force Ouvrière tant il est tentant pour les syndicats patronaux de profiter de cette réécriture pour introduire des modifications défavorables aux salariés du secteur.

C'est d'ailleurs avec regrets, une fois de plus, que nous constatons que nos interlocuteurs sont exclusivement des syndicats patronaux privés et qu'aucun représentant des syndicats Public/Privé (SEM et autres EPIC) n'est présent.

Formation et information OPCA

Fin septembre, des représentants de l'Union, assistés de Didier PIROT, ont participé à une journée d'information confédérale sur les OPCA.

Cette journée a mis en lumière les futurs enjeux des OPCA, de branche comme interprofessionnels.

En effet le gouvernement aimerait particulièrement récupérer par diverses formules les millions d'euros de la formation professionnelle pour « éponger » certains déficits structurels de l'assurance chômage.

Le décret 2016-1523 du 26 septembre 2016 relatif aux opérations funéraires et à la reconnaissance des qualifications professionnelles nécessaires à leur exercice, a été publié au Journal Officiel du 28 septembre 2016.

Il modifie la partie réglementaire du Code Général des collectivités locales. Ce décret spécifique traite des conditions d'exécution de différentes opérations funéraires, ainsi que les mesures administratives nécessaires à l'obtention de la reconnaissance des qualifications des professionnels, prévues par les textes.



OFFRE 2017 CNFPT DE FORMATION

À découvrir, à partir
du 26 septembre,
sur WWW.CNFPT.FR

➤ TROUVEZ
UN STAGE,
UN ITINERAIRE
DE FORMATION

➤ INSCRIVEZ
VOS AGENTS
EN LIGNE
À NOS FORMATIONS

➤ N'OUBLIEZ PAS
MOBISTAGE
notre service en ligne
pour faciliter les déplacements
jusqu'à nos formations



QUAND LES TALENTS
GRANDISSENT,
LES COLLECTIVITÉS
PROGRESSENT



LE CNAS, UN ÉLAN DANS MA VIE

Quand les vacances sont moins chères, on part plus longtemps et plus souvent ! Loisirs, famille, logement, grands projets ou coups durs : le CNAS m'accompagne au quotidien, m'apportant l'aide dont j'ai besoin au moment où j'en ai besoin.

cnas.fr

CNAS
L'action sociale
sourire compris

Pour les acteurs du service public local